

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 82-0802/PR/FP portant prorogation du mandat des représentants du personnel des cadres au sein des commissions administratives paritaires.

n° 82-0802/PR/FP

## Ministère

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RE-  
FORMES ADMINISTRATIVES

## Date de publication

8 juin 1982

## Numéro JO

n° 3 du 08/06/1982

## Date du numéro

8 juin 1982

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## TEXTE INTÉGRAL

## Art. 1er

— La durée du mandat des représentants du personnel des cadres au sein des commissions administratives paritaires est prorogée pour une durée de six mois dans les conditions ci-après indiquées :

| Commission administrative paritaire | Catégories et cadres | Date d'effet de la prorogation |

| --- | --- | --- |

| N°1N°2N°3N°4N°5N°6N°7N°8N°9N°10N°11N°12N°13N°14 | CATEGORIE A— administrateurs— chefs de bureau— ingénieurs des Travaux publics— inspecteurs de l'Enseignement— conseillers pédagogiques— maîtres d'application— inspecteurs des Contributions— inspecteurs des P et T— ingénieurs météorologistes— commissaires de policeCATEGORIE B\_\_ rldacteurs d'administration générale\_\_ adjoins techniques des TP\_\_ contrôleurs divisionnaires des Contributions\_\_ contrôleurs des P et T\_\_ sages-femmes diplômées d'Etat\_\_infirmiers diplômés d'Etat—techniciens météorologistes— inspecteurs de policeCATEGORIE B— instituteurs principaux— maîtres principaux d'Enseignement spécialCATEGORIE C— commis des SAF— contrôleurs des Contributions— enquêteurs de police— maîtres du port\_\_ contrôleurs du bureau des mouvements\_\_ contrôleurs 'd'exploitation portuaireCATEGORIE C— instituteurs\_\_ maîtres d'Enseignement spécialCATEGORIE C— infirmiers du service de Santé\_\_ contrôleurs sanitaires— assistants d'élevageCATEGORIE C— techniciens des TP— patrons et mécaniciens de remorqueurs— maîtres ouvriers du livre— conducteurs de travaux agricolesCATEGORIE C— agents d'exploitation et agents des installations électro-mécaniques des Postes et TélécommunicationsCATEGORIE C— assistants météorologistesCATEGORIE D— expéditionnaires d'administration— agents de contrôle des Contributions— infirmiers vétérinaires— moniteurs d'agriculture— préposés des P et T— moniteurs d'Enseignement spécial— enquêteurs adjoints de policeCATEGORIE D— agents techniques et ouvriers des Travaux publics— ouvriers du livreCATEGORIE D— agents d'exploitation qualifiés— agents sanitaires du cadre de la Santé publiqueCATEGORIE E— agents d'exploitation (Santé)— agents d'hospitalisation (Santé)— aides ouvriers de Travaux publicsCATEGORIE E— plantons— manutentionnaires

des P et T | A compter du21 avril 1982A compter du21 avril 1982A compter du8 mai 1982A compter du28 avril 1982A compter du28 avril 1982A compter du15 mai 1982A compter du22 mai 1982A compter du25 avril 1982A compter du22 mai 1982A compter du30 mai 1982A compter du30 mai 1982A compter du30 mai 1982A compter du31 mai 1982A compter du31 mai 1982 |

**Art. 2**

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et excuté partout où besoin sera.

---

---

**HASSAN GOULED APTIDON.**